Nouakchott, Mauritanie, 15 mai (Infosplusgabon) - Le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie (CNAM) de Mauritanie, Diba Sidi Zeine, et le Secrétaire Général de la Fédération Nationale de Pêche (FNPA) Artisanale, Mohamed Lemine Ould Hamoud, ont signé, mardi à Nouadhibou (Nord), une convention en vertu de laquelle les pêcheurs artisanaux seront désormais couverts par les services de l'institution de prévoyance maladie, rapporte l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI), un organe du gouvernement.

Le nouvel accord engage la FNPA «à améliorer les conditions des pêcheurs à travers l'assurance maladie en leur offrant la couverture sanitaire, qui constitue un droit du travailleur, et qui pourrait s'étendre progressivement au secteur informel, en touchant la filière de l'agriculture, après celle de la pêche», a expliqué le DG de la CNAM cité par l'AMI.

Le représentant des pêcheurs, Mohamed Selkou a, pour sa part, salué «une décision historique, car intervenant pour la première fois dans le contexte d'un pays africain» et qui était une revendication essentielle des pêcheurs artisanaux.

L'accord du mardi 15 mai profite aux mareyeurs fixes et mobiles, aux exportateurs, aux armateurs, aux capitaines et aux marins-pêcheurs artisanaux.

Le secteur de la pêche en Mauritanie représente 55.000 emplois directs et indirects, dont 90% issus de la filière artisanale et qui compte 7000 embarcations.

FIN/INFOSPLUSGABON/UIJ/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon